

BULLETIN D'ADHESION Adulte saison 2026-2027

NOM de naissance :

NOM d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

Tél portable* :

E.Mail* :

* **IMPORTANT** pour la réception de votre licence et communication avec l'association

☐ Renouvellement

☐ Nouvelle licence

Marche nordique septembre à novembre puis mars à juillet Autres cours assurés de septembre à juin en dehors des vacances scolaires.	Montant
Licence Sport Vitalité, assurance de base:	31€
1 cours semaine hors marche nordique +124€	
2 cours/ semaine hors marche nordique +179€	
1 cours semaine + marche nordique +214€	
2 cours semaine+ marche nordique (ou 3 cours sem) +269€	
Marche nordique seule + 90€	
Réduction Pass Sport	- €
TOTAL	
PILATES Eric Didier DOJO/SDF en hiver	☐ mardi 18h-19h00
PILATES Eric Didier DOJO/SDF en hiver	☐ mardi 19h00-20h
FITNESS Madeline Elisii SDF	☐ mardi 19h30-20h30
Séance mixte sport santé Mathilde André SDF	☐ jeudi 18h30-19h30
PILATES dynamique Mathilde SDF	☐ jeudi 19h30-20h30
SENIOR Jean Cuny SDF	☐ vendredi 9h30-10h30
MARCHE NORDIQUE rdv site de la vierge	☐ samedi 8h30-10h00

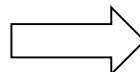
- ✓ J'ai pris connaissance de la notice d'assurance MAIF jointe
- ✓ Je suis informé de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire MAIF I.A.Sport + (le bordereau sera à envoyer par vos soins à la MAIF avec le règlement de 15,57€)

- Joindre le récépissé de l'attestation « questionnaire de santé », et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Date :

signature :

TSVP



La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur.

*La municipalité nous ayant informé durant l'été que le Dojo ne sera pas chauffé durant la période hivernale (novembre/décembre à février inclus), les cours du mardi seront rapatriés à la salle des fêtes avec des modifications d'horaire des cours Pilates (18h00-18h50) puis (18h55-19h45) et Fitness (19h45-20h45).
L'horaire du cours enfant est maintenu à l'identique.*

Règlement :

Possibilité de paiement en 3 fois avec dernier versement en décembre 2026

☐ Chèque (ordre :GV de Belleville)

☐ Espèce

☐ Coupon sport ANCV

☐ Pass Sport: Fournir le document original d'attribution

☐ Virement sur le compte de l'association : Gym volontaire Belleville Les Pitchounettes
CCM du bassin mussipontain scarponais

IBAN : FR 76 1027 8041 3000 0210 9850 105

Préciser dans l'objet votre nom, prénom et le nom du/des cours concerné(s)

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle d'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative mais également à des fins statistiques non-nominatives.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : dpo@ff-sportvitalite.fr

Date :

signature :

Pass Sport Publics éligibles

Le dispositif est ouvert aux jeunes :

- De 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ;
- En situation de handicap :
 - De 6 à 20 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - De 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :
 - Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - Bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.